

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 18 décembre 2018

42 Boxing Club Agglomération Creilloise - subvention sur projet

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET
Mme CARLIER
M. BELMHAND
M. N'DIAYE
M. ATAKAYA
M. MARTIN
M. AKABLI
Mme MEHADJI
M. MONTES
M. RIFI SAIDI
Mme SOKOLONSKI
M. FACCHINI

Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme DUHIN
Mme CAPON
Mme BARBETTE
M. LEMAIRE
M. VILLEMMAIN
M. BOUKHACHBA
Mme SAVAS
Mme FOURRIER-CESBRON
M. ABBADI
M. BOULHAMANE
Mme MAUPIN
M. NATANSON

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. LEMAIRE	1

■ Rapport de présentation :

Monsieur Abdoulaye DEME, conseiller municipal délégué, expose :

Le 21 décembre 2018 au gymnase Alain Marion (ex gymnase Camus) se tiendra une soirée de boxe comprenant 6 combats amateurs et 4 combats professionnels, dont celui de Monsieur Cédric VITU.

Afin de permettre la bonne organisation de cette soirée, la Ville souhaite soutenir le club de boxe « Boxing Club Agglomération Creilloise » et propose donc une subvention sur projet de 3 500,00 €.

Cette aide permettra de couvrir les dépenses nécessaires au bon déroulement de cet événement.

Il vous est demandé d'autoriser le versement de la dite subvention.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Considérant la soirée de boxe organisée par le Boxing Club Agglomération Creilloise,
 Considérant que pour le bon déroulement de la soirée, le versement d'une subvention est proposé,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver, dans le cadre de l'organisation de la soirée de boxe, le versement d'une subvention d'un montant de 3 500,00 € au club de boxe « Boxing Club Agglomération Creilloise ».

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet dans le budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **19 DEC. 2018** Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN
J. Villemain
 Pour le Maire
 Par délégation
 Maire de Creil
 Conseiller Départemental de l'Oise

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 après dépôt en sous-préfecture le *21/12/18*
 et publication ou notification le *21/12/18*
 affiché le *19/12/18*
 CREIL, le *21/12/18*



Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services

Francis Le Pape
Francis LE PAPE